

Sauvegarde

DE L'ENFANCE
& DE L'ADOLESCENCE
DES SAVOIE

Projet Associatif



PROTECTION



PRÉVENTION



ÉDUCATION



INSERTION



Projet Associatif

2023 - 2028





Sommaire

Notre raison d'être	6
Les valeurs fondamentales	8
La vie associative	12
Les personnes accompagnées	15
Nos missions	18
Les fondamentaux de l'action éducative	23
Les orientations stratégiques	26
L'organisation associative	31
Charte associative	43

Édito Président

Projet Associatif 2023 - 2028

6



La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie (SEAS) est une association privée de type Loi 1901 créée le 14 juin 1935 par des notables de Chambéry sous le nom de « Comité de protection de l'enfance et de défense des enfants traduits en justice ».

Depuis, la SEAS s'est construite, au fil des années, dans un échange permanent avec son environnement. Notre raison d'être est de promouvoir et mettre en œuvre des politiques de prévention, et des interventions concourant à la protection de l'enfance. Notre accompagnement est personnalisé en direction des jeunes confiés et résolument ancré dans la perspective d'un soutien affirmé aux familles dans l'exercice de leur parentalité.

Toutes nos actions n'ont qu'un but, celui d'être au service des familles, des enfants et des adolescents en difficultés ou en danger pour les aider à se construire un avenir serein et s'intégrer pleinement dans la société.

Le projet associatif 2023 – 2028 ouvre un nouveau chapitre, dans un contexte particulièrement contraint. Les besoins sont en augmentation au regard de l'accroissement démographique

et des vagues migratoires et se confrontent à des finances publiques parcimonieuses et parfois trop bureaucratiques. La lutte contre les ruptures de parcours reste une priorité et cela se concrétisera entre autres dans le développement de la participation des personnes accompagnées et notre capacité à nous articuler en interne comme en externe. L'écologie devient une préoccupation de tous qui nécessite notre plus grande attention. En ce sens, les administrateurs l'ont inscrite dans nos valeurs fondamentales. La SEAS s'appuie sur l'engagement de salariés expérimentés, compétents et motivés. Notre attractivité reposera sur notre capacité à développer le pouvoir d'agir des professionnels et de leur garantir un pouvoir de vivre digne et respectueux de leur engagement. La qualité de vie au travail et notre capacité d'innovation sont des conditions qui nous sont dues et qui garantissent la qualité de nos accompagnements.

7

Par ce projet nous engageant toutes et tous, nous avons tracé ensemble une direction et je vous souhaite de parcourir le chemin, avec plaisir et à l'issue, avec le sentiment d'avoir réussi.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ES' with a flourish.

Édouard SIMONIAN
Président

Les valeurs fondamentales

8 **La Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie a pour objet de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques de prévention et des interventions concourant à la protection de l'enfance et de l'adolescence.**

Dans l'accomplissement de ses missions de service public, elle accompagne et soutient la construction du projet de vie de celles et ceux qui, à un moment de leur existence, sont en difficulté ou en danger. Elle fonde son action sur l'Éducation, vecteur de changement, d'épanouissement et d'émancipation.

Nous sommes une association intégrée à l'économie sociale et solidaire, mouvement qui s'articule autour de trois grands principes révélateurs de la philosophie et de la vision du monde qu'il prône : « *le volontariat, la démocratie et la primauté de l'Humain sur le Capital.* »

Les valeurs de notre association sont un guide et un cadre nécessaire à toute prise de décision et cela à tous les niveaux de l'association. Nos valeurs sont naturelles, applicables et aspirationnelles. Les valeurs nous engagent et président à toutes décisions et notamment celles relevant de l'éthique.

L'association reste attachée à ses valeurs fondamentales qu'elle sait revisiter avec mesure pour s'adapter aux aspirations générationnelles et aux enjeux sociétaux.

Le respect de l'autre

9 Il s'agit de considérer que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. L'article 16 du code civil « *assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie* ». Ainsi, la prise en compte de la personnalité de l'autre, de son intimité, de sa vie privée et de son intégrité physique et psychique exclut le recours à toute forme de violence.



1935 – Création

C'est le 14 juin 1935 que fut tenue la première assemblée générale, au cours de laquelle fut réalisée la création officielle de l'association, sous le nom de « Comité de Protection de l'Enfance et de la Défense des Enfants Traduits en Justice »

1945 – Réinstallation après-guerre



Le centre d'accueil, s'installe à l'hôpital de BASSENS



L'équité

Dans notre association, l'équité permet une discrimination positive visant un juste traitement dans nos prises de décision. Cette valeur permet d'adapter les conséquences de la Loi, des normes et des usages aux circonstances et à la singularité des situations et des personnes (spécificités historiques, socioculturelles liées aux passé et cultures individuelles). Elle est soutenue notamment par l'application républicaine de la laïcité, c'est-à-dire le refus de tout dogmatisme, de toute philosophie qui chercherait à légitimer l'inégalité et l'exclusion. C'est une volonté d'ouverture qui appelle à plus d'égalité et d'universalité. Chaque personne est riche de ses appartenances : familiale, professionnelle(s), culturelle(s), ethnique, philosophique ou religieuse. Elle doit pouvoir exprimer librement ses convictions profondes dans le respect de celles d'autrui, exempt de prosélytisme.

La solidarité

Elle est une forme de l'art de vivre ensemble. Portée par chacun d'entre nous, elle permet le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres. Elle est ainsi une expression de la fraternité. Dans cette perspective, elle fait

prévaloir la dimension humaine dans l'organisation économique et sociale. Ainsi, les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble de la communauté. La solidarité conduit l'Humain à se comporter comme s'il était directement confronté au problème des autres, sans quoi, c'est l'avenir de la communauté (donc le sien) qui pourrait être compromis.

« À cet endroit, en ce moment, l'Humanité c'est nous, que ça nous plaise ou non » (S.Becquett).

L'écologisme

Elle vise à un meilleur équilibre entre l'Humain et son environnement naturel ainsi qu'à la protection de ce dernier. Nos décisions et nos actions doivent répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La prévention, la protection, l'éducation, l'insertion sont nos missions, l'économie un moyen et l'environnement une condition. Il s'agit ainsi de prendre conscience de ce que nous consommons, et des besoins réels des acteurs de l'association. Cette valeur s'exerce par la réduction et la réutilisation de nos outils de travail, et notre participation à une économie circulaire respectueuse de nos territoires.



En février 1945, une ordonnance relative aux mineurs ayant commis des délits crée les Tribunaux pour Enfants. Pour faciliter la tâche des Juges, il faut ouvrir un Service Social à vocation d'aide aux mineurs et à leurs familles

1946 – Ouverture du Service Social

1950 – Changement de dénomination

Pour mettre ses statuts en harmonie avec ceux de l'association régionale, le comité de protection de l'enfance prend la dénomination de : « Comité départemental de Sauvegarde de l'Enfance Inadaptée »

La vie associative

UNE ASSOCIATION QUI ENGAGE LES CITOYENS DANS L'ACTION PUBLIQUE

12

L'Association veut être le lieu qui permette à chacun de trouver sa forme d'engagement dans l'évolution de la société vers plus de justice et de solidarité. Le projet associatif vise donc à :

- Développer l'engagement citoyen ;
- Favoriser la participation des publics accompagnés ;
- Définir ses actions en concertation avec les Élus locaux, les partenaires associatifs, les forces économiques ;
- S'engager dans le débat public ou le provoquer, pour influencer et soutenir une vision positive de la jeunesse, promouvoir toute action éducative et sociale innovante, alerter sur d'éventuelles remises en cause graves de la Protection de l'Enfance ;
- Exercer une gestion économique saine et durable : inscrite dans le champs de l'Économie Sociale et Solidaire, employeur dans une entreprise à but non lucratif, l'association s'engage de façon exemplaire et transparente dans sa gestion des fonds publics et à animer, dans un choix managérial participatif, des dispositifs favorisant le parcours de ses salariés et leur valorisation.

On retrouve dans son fonctionnement les instances habituelles du monde associatif dont les adaptations particulières sont fixées en détail par les statuts et le règlement intérieur.

L'Assemblée Générale

C'est l'instance décisionnelle qui rassemble chaque année pour un moment privilégié, outre les adhérents et les représentants du personnel, les partenaires associatifs et publics invités :

- L'Assemblée Générale se prononce sur le rapport moral (bilan de l'année), le rapport d'orientation pour l'année à venir et le rapport du commissaire aux comptes ;
- Elle délibère sur l'entrée au Conseil d'Administration de nouveaux membres présentés par au moins deux administrateurs titulaires ou le renouvellement du mandat des administrateurs en place. Elle s'efforce d'établir dans le CA la meilleure complémentarité entre les compétences, les origines professionnelles ou territoriales, la parité, et de conserver notamment la présence d'un représentant du monde judiciaire et de l'Éducation Nationale ;
- Elle délègue au Conseil d'Administration la mise en pratique des orientations qu'elle a fixées.

13



1951 – Déménagement et création de « l'Étape »

Le centre d'accueil s'installe au château de VOGLANS, dans le courant de l'année 1951, et prend l'appellation : « Centre de Mineurs de l'Étape »



Le Conseil d'Administration

Il a en charge la gestion courante de l'Association :

- Il prépare et vote le budget et, suit son exécution sous le contrôle du Commissaire aux comptes ;
- Il met en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale dont il prépare les délibérations ;
- Il élit le bureau et contrôle ses décisions et son fonctionnement ;
- Il élit en son sein un administrateur-référent pour chaque dispositif qui sera son correspondant et exercera, hors hiérarchie mais lui en rendant compte, le suivi des services et sera en relation directe avec les salariés.

Le bureau

Le bureau est composé d'au moins un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier.

- Par délégation du Conseil d'Administration, le bureau assure l'exécution des missions de gestion courante définies par les statuts. Il en rend compte au Conseil d'Administration ;
- Le Président convoque le bureau et le Conseil d'Administration dont il propose les ordres du jour. Il est habilité à représenter l'Association en tant que personne morale ; ses actes engagent l'Association vis-à-vis des tiers : administrations, banques, justice, autres associations et partenaires ;
- Le Président assure le lien direct avec le.la Directeur.ice Général.e pour trouver le meilleur équilibre et la cohérence dans leurs champs respectifs d'intervention.

Les personnes accompagnées

La SEAS accompagne des enfants et des adolescents ainsi que leurs familles dans l'exercice de la parentalité.

Irréductibles à un simple produit de la société et de ses institutions ou à une constitution psychologique, les jeunes ont une histoire singulière et fondatrice, faite de rencontres, de ruptures et d'itinéraires, née d'influences diverses et d'un jeu d'interactions multiples. Parfois en difficultés, ils peuvent s'exprimer sur un registre appauvri et diminué. Le système se ferme, il échange moins d'information et d'énergie avec son environnement. Sa construction interne est menacée. Ainsi, il devient extrêmement délicat pour eux d'advenir en tant que sujet, sujet d'une histoire personnelle et familiale ; mais aussi en tant que sujet social. En effet, leur parcours est marqué de rupture, haché par des passages en institutions scolaires et éducatives parfois émaillé d'actes délinquants, montrant leurs difficultés à supporter les contraintes du travail et à établir des relations stables avec leur environnement affectif et social.

La SEAS accompagne et accueille des enfants, des jeunes et leurs familles en difficultés sociales et psychologiques. Leurs troubles sont la plupart du temps la conséquence de carences socio-éducatives.



Nos missions :

PROTECTION, PRÉVENTION, ÉDUCATION ET INSERTION

18

La SEAS envisage à travers ses dispositifs et les évolutions des modes d'accompagnement éducatif, une transformation progressive visant la personnalisation et incluant le système familial et l'environnement social. Il s'agit donc de conjuguer et de développer des interactivités de l'accompagnement individuel et familial, et des actions collectives touchant l'environnement et le cadre de vie familial. La complexité des problèmes sociaux suppose d'inscrire les actions dans une dynamique territoriale de proximité favorisant les partenariats et évitant les segmentations, voire les superpositions d'action. Ainsi, nos accompagnements éducatifs comme nos actions collectives s'inscrivent dans une logique de réseau.

La protection, la prévention, l'éducation et l'insertion sont quatre missions indissociables et complémentaires. Elles représentent une synthèse de l'action éducative délicate à réussir à la fois dans une approche psychologique mobilisant les ressources des jeunes, une approche psychosociale reliant la personne à son environnement, et une approche sociopolitique, point de croisement entre la personne et la société.

1969 – Installation au « Bon Pasteur »

La prévention

Les mesures éducatives confiées aux services et structures de la SEAS contiennent une dimension préventive, tout en s'inscrivant dans la Protection de l'Enfance. Que la relation s'instaure à l'initiative des usagers ou par le biais d'un mandat administratif ou judiciaire, l'association encadre des risques divers et prévient, auprès des jeunes et de leurs familles, l'aggravation de certaines situations : exclusion, isolement, maltraitance, addiction, radicalisation...

19

Focus sur La Prévention Spécialisée

Elle a été créée pour « *prévenir l'inadaptation sociale* ». Elle se définit par un territoire d'intervention, un public auquel elle s'adresse et une méthodologie d'actions qui allie des interventions auprès du public et sur le milieu avec trois principes : la libre adhésion, l'absence de mandat administratif et le respect de l'anonymat. La Prévention Spécialisée se caractérise par l'approche des jeunes dans leur milieu de vie. Elle prévient les risques d'exclusion en développant le pouvoir d'agir et en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports. Elle s'attache à rendre aux jeunes en difficultés l'accès aux institutions et dispositifs de Droit commun et éventuellement à les conduire vers un accompagnement social.



Les religieuses de « La congrégation de N.D. de Charité du Bon Pasteur » demandent au « Comité de Sauvegarde », d'accepter de prendre en charge leur établissement du Bon Pasteur, centre d'accueil pour jeunes filles, baptisé « La Cordée », car elles ne sont plus assez nombreuses pour en assurer le fonctionnement, et quittent Chambéry pour rejoindre leur maison-mère à ANGERS

L'éducation

20

La primauté de l'éducation appartient aux parents. L'association intervient essentiellement dans le cadre d'un mandat et dans un cadre temporel précis et limité. Le cadre éducatif accueille l'histoire et le symptôme familial des enfants et des adolescents. Son levier principal est la relation entre un.e jeune et un.e professionnel.le, faite d'écoute et de conflit. Le cadre institutionnel doit ménager une place au conflit dans le travail éducatif afin qu'existe la possibilité qu'il soit parlé pour le.la jeune et le.la professionnel.le.

L'action éducative a une fonction incitatrice plutôt que victimisante, par là, l'éducateur.ice travaille sur la responsabilité de la personne qu'il.elle accompagne. L'action éducative doit accepter la valeur du frottement entre les générations, entre les cultures. Elle doit préserver l'intimité et éviter l'acte intrusif.



1970 – Création du service Prévention

La protection



Protéger un enfant, c'est le rôle premier des parents. Lorsque la famille ne peut pas l'assurer, la protection devient une priorité d'action de l'Aide Sociale à l'Enfance. La protection de l'enfance va de la prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, à la prise en charge en suppléance de mineurs privés de leur famille. Le défi essentiel de l'association est d'intervenir au bon moment, au bon endroit, avec suffisamment d'intensité pour éviter la cristallisation des difficultés. Le soutien à la parentalité est la base de la protection de l'enfance. C'est par la qualité de l'écoute des difficultés relationnelles rencontrées par les parents et les enfants qu'une mesure de protection deviendra porteuse d'évolution. À l'heure actuelle, la SEAS cherche à diversifier les modalités d'accompagnement des enfants. Elle ouvre l'éventail des prestations pour que chaque enfant puisse bénéficier de la solution la mieux adaptée à sa situation. Les mesures de protection nécessitent une observation continue de la relation parents-enfant et une évaluation permanente de la fragilité du jeune face à son environnement.

21



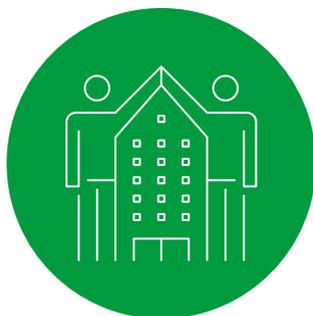
C'est au début de l'année 1970, que le comité de la Sauvegarde commence à installer un service de Prévention à la Z.U.P. de Chambéry

À partir de 1973 il interviendra également à Aix-les-Bains et Albertville. D'autres lieux d'intervention seront créés par la suite à Chambéry et ses environs, Moûtiers, Ugine, Maurienne et, en 1993, à la Rochette

L'insertion

22

L'association souhaite favoriser l'insertion sociale de personnes en difficultés. Pour cela, elle cherche à créer les conditions qui permettront aux jeunes d'occuper pleinement leur place de citoyen pour devenir Auteur.ice de leur devenir. Prétendre accompagner les personnes dans un processus d'insertion implique de la part de l'association et de ses acteurs un engagement au côté des jeunes mais, également, un travail sur les différentes composantes de leur environnement. Ce travail passe donc préalablement par l'inscription de ces différents établissements et services dans des lieux d'échange et de production de lien social. L'insertion est un processus dynamique, une démarche qui s'articule autour de différents axes : insertion professionnelle, sociale et culturelle, sur un territoire.



Les fondamentaux de l'action éducative

L'exemplarité

23

C'est en étant soi-même exemplaire sur les « savoir-être » que le.la professionnel.le assoit sa légitimité, installe la confiance et témoigne des qualités humaines nécessaires au vivre ensemble.

L'interdisciplinarité

Les professionnel.les travaillent de manière interactive entre eux, et partagent un objectif commun. La volonté de collaborer des professionnel.les et leur faculté à élargir leur point de vue est un facteur de réussite indispensable. Pour ce faire chacun doit agir avec respect, bienveillance et solidarité. Le.la professionnel.le porte la dimension institutionnelle et sa parole engage l'ensemble de l'équipe. A ce titre, il.elle se doit de soigner les articulations en interne comme en externe.



1981 – Création de l'ADSSEA

Après modification des statuts, il fut décidé d'adopter désormais l'appellation A.D.S.S.E.A (Association Départementale Savoyarde de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)

L'accueil et la relation

24

L'enjeu du travail éducatif consiste à créer du lien avec la personne, en gérant une relation avec elle. Le travail éducatif se tisse à travers une rencontre et de facto un accueil. La relation s'engage avant tout dans la parole. Pour poser un acte éducatif, il faut d'abord se relier et pour se relier, il est indispensable de créer des liens. La relation, dès lors qu'elle est dite éducative, pose le cadre spécifique de cette rencontre; celui d'humaniser en éduquant, en socialisant, en favorisant les apprentissages. La relation éducative est une relation qui a pour visée de contenir, de sécuriser, de soutenir, de stimuler, de valoriser, de structurer. La confiance est le principal ingrédient de la constitution des liens. Le respect est une forme de distanciation qui permet de prendre en compte l'altérité. La SEAS se refuse à toute exclusion de la personne accompagnée et recherchera en cas de rupture à préserver le lien et à confier l'accompagnement à un partenaire idoine.

La personnalisation de l'accompagnement

La personnalisation s'exprime à travers le projet personnalisé qui associe l'utilisateur et/ou son représentant. Il assure la prise en compte des caractéristiques singulières de la personne accompagnée, de ses lignes de force, de l'environnement dans lequel elle évolue et bien sûr de l'analyse des besoins et des attentes de chaque usager. Les jeunes sont situés en place d'être les principaux acteurs de leur prise en charge, d'en être les auteurs mais aussi les principaux responsables.

1989 – Fermeture du foyer Bon Vent et création d'Espace 18 et Delta

La co-éducation

Si des progrès indéniables ont été faits au cours des vingt dernières années pour le bien-être des enfants et adolescents concernés par des mesures de protection, des lacunes majeures demeurent quant à l'aide qu'il convient d'apporter à leurs parents. C'est donc aussi à leur égard, en raison des droits fondamentaux qu'ils possèdent, et dans l'intérêt de leurs enfants, malgré et à cause de leurs défauts et de leurs qualités, que l'association souhaite porter une attention renouvelée. Outre l'aide proposée aux parents, sous forme d'entretiens, de groupes de parole ou de médiation familiale, c'est leur participation au dispositif, mis en place autour de leur enfant, qui est recherchée et encouragée. C'est pourquoi les parents sont associés aux décisions, orientations, choix faits pour leur enfant. En effet, l'exercice d'une mesure éducative nécessite une relation de transparence et d'écoute avec les parents, nécessitant l'accès à l'information, à la concertation et à la négociation. Collaborer avec les parents, les inviter à participer à l'action éducative n'est pas seulement une obligation légale, c'est aussi un choix éthique de l'association.

25



Fermeture du Foyer BON VENT. Création dans les mêmes locaux d'Accueil-Formation-Emploi qui deviendra Espace 18. Le Service Placement Familial du Bon Vent devient autonome et prend le nom de Delta

Les orientations stratégiques

26

Notre projet s'inscrit dans le monde réel, celui dans lequel chacun vit, et notamment ceux que nous accompagnons. Nous observons de profonds changements à l'oeuvre en matière d'action publique, de droits, de pratiques des jeunes et des familles. Pour réussir nos quatre missions (l'insertion, la protection, la prévention, l'éducation), l'association doit, dans un mouvement permanent, chercher à mieux comprendre les besoins des personnes accompagnées et être dans son temps.

Les orientations stratégiques sont une vision à 5 ans et engagent l'ensemble des acteurs de l'association. Elles sont construites sur la base d'un diagnostic partagé entre les administrateurs, les cadres et les représentants du personnel. Elles s'appuient également sur une consultation de l'ensemble des salariés. Elles sont décidées par les administrateurs et validées au sein de l'Assemblée Générale, cela dans l'esprit associatif qui garantit la gestion désintéressée par le bénévolat.

Par son état d'esprit et son mouvement permanent, notre association saura, en complément de ses objectifs, créer et saisir des opportunités. Il s'agit de tirer parti des rencontres, des surprises, de soutenir les initiatives individuelles et collectives. « Rien n'est permanent sauf le changement ». Notre conception de celui-ci implique, dans le

1992-1993 – Déménagement de l'Étape

respect des personnes, notre capacité à risquer (mesurer les pertes acceptables et consacrer le droit à l'erreur) pour transformer et améliorer notre association et notre œuvre d'accompagnement.

1) Développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées en produisant les conditions les positionnant comme acteurs de leurs propres vies, afin d'accroître leur capacité de mobilisation, d'émancipation pour transformer leur environnement et nos pratiques professionnelles.

- Former et sensibiliser les professionnels au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées ;
- Construire une recherche action associative relative à la participation ;
- Développer les pratiques communautaires : conférences familiales, prévention des addictions, groupe de paroles, pair-aidance...

2) Développer le pouvoir d'agir des professionnel.les, individuellement et collectivement, pour participer à leur épanouissement, à l'actualisation des pratiques et à la personnalisation de l'accompagnement, condition nécessaire au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

- Former les cadres à un management valorisant le développement du pouvoir d'agir ;
- Développer le périmètre et définir les processus de décision des équipes et le formaliser dans le document unique de délégation ;
- Positionner le Laboratoire comme espace de soutien et de valorisation des initiatives personnelles et collectives.

27

Déménagement de l'Étape à la ZAC de la Prairie à Voglans. Transformation du centre de formation en École de Production qui y développe une pédagogie en alternance avec la production. Une section « Sport-étude » rugby et montagne est créée, ainsi que la construction d'un équipement sportif

3) Orienter nos pratiques professionnelles, organisationnelles, et logistiques pour s'inscrire dans un travail social le moins carboné possible et participer à la préservation de la planète.

- Réduire les consommations énergétiques : développer la seconde main (récupération, restauration) ; modification des pratiques alimentaires sur la base des recommandations de l'OMS tout en développant les circuits courts ; optimiser la performance énergétique des bâtiments ; développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle ;
- Déployer des actions de sensibilisation et des ateliers de réflexion auprès de l'ensemble des professionnels et des personnes accompagnées ;
- Évaluer l'impact carbone de l'association pour mesurer le changement et construire une trajectoire évaluable.

4) Garantir la qualité de vie et des conditions de travail de l'ensemble des acteurs de l'Association pour participer au sentiment de sécurité et de bien-être, condition nécessaire à la qualité des accompagnements : « prendre soin de ceux qui prennent soin ».

- Revisiter l'organisation du temps de travail pour mieux prendre en compte les attentes des salariés (tendre vers la semaine de 4 jours, souplesse de l'annualisation, développement du travail à distance...);
- Poursuivre et renforcer l'écoute active permanente et améliorer la réactivité pour mettre les moyens nécessaires à disposition des salariés (matériels, espaces, lieux d'écoute...);
- Développer les conditions permettant la convivialité entre acteurs et le plaisir au travail ;
- Garantir la formation continue et l'accompagnement des parcours professionnels en interne comme en externe.

5) Développer un système d'information pour faciliter le travail des professionnels, garantir la sécurité des informations et faciliter les coopérations internes et externes.

- Déployer des progiciels relatifs au Dossier Unique Informatisé, la gestion des notes de frais et l'administration des ressources humaines ;
- Mettre en oeuvre le Règlement Général de la Protection des Données ;
- Formation des professionnels aux outils et accompagnement aux nouvelles pratiques ;
- Promouvoir la communication interne et externe.

6) Offrir des espaces d'innovation, de ressources, d'expressions pour satisfaire des besoins et des désirs des acteurs de l'association et développer notre capacité d'engagement.

- Instituer le Laboratoire comme outil de référence pour l'innovation et l'expérimentation et mobiliser la méthodologie permettant l'expression de la créativité ;
- Animer la commission éthique et de discernement et produire des actes de positionnement associatif ;
- Créer des espaces et des moments ressourçants visant au bien-être et au développement personnel des acteurs de l'association, en appui sur le soin et la culture.

Sollicitée par la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de Haute-Savoie, un service d'IOE (Investigation et Orientation Éducative) est ouvert à Annecy

Ouverture également de « RELIANCES », un foyer d'accueil d'urgence qualifié, sur la zone de Thonon-les-Bains à la demande du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de la DTPJJ

7) Assurer la santé économique de l'association pour garantir son développement qualitatif en s'appuyant sur une gestion humaine des ressources :

- Fiabiliser le contrôle de gestion trimestriel pour piloter l'engagement des dépenses et veiller à l'équilibre économique ;
- Négocier un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, pour améliorer le pilotage et la mutualisation des ressources ;
- Rechercher des coopérations inter associatives notamment avec le secteur médico-social ;
- Bâtir une politique patrimoniale et écologique, en amélioration de nos fonds propres.

30

LA CONVERGENCE DES ENGAGEMENTS ET LA MUTUALISATION DES RESSOURCES AUSSI BIEN EN INTERNE QU'EN EXTERNE SONT DES CONDITIONS DE RÉUSSITE.

FINANCEMENTS :

- CD 73 : 78%
- CD 74 : 15%
- PJJ : 6%
- AUTRE : 1%



2003 – Nouvelle dénomination «SEAS»

L'organisation associative

La Direction Générale

31

Cheville ouvrière du projet politique, elle assure la fonction exécutive de l'ensemble de l'association.

Elle anime et garantit la mise en œuvre du projet associatif en engageant ses ressources internes pour soutenir l'ensemble des dispositifs : Finances, Ressources Humaines, Information et Communication, Hygiène Sécurité et Environnement.

Elle co-construit avec les acteurs le cadre de notre action, s'assure de son effectivité et anime les processus de décisions éthiques. Elle représente l'association dans son environnement partenarial et préside le dialogue social avec l'ambition du développement du pouvoir d'agir.

Doté d'un laboratoire « recherche et expérimentation », la direction générale propose un espace à l'ensemble des acteurs de jeunesse visant l'évolution des pratiques professionnelles et le développement de la participation des personnes concernées.



L'association fait évoluer son projet associatif et devient « La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie »



Le Dispositif de Prévention

Il propose différentes formes d'intervention visant à l'accompagnement, l'émancipation et la protection des jeunes et de leurs familles dans le Département de la Savoie.

Il se compose de :

- **La Prévention Spécialisée** : basée sur la libre-adhésion, son intervention vise à prévenir les risques de marginalisation, d'exclusion et tend à promouvoir la reconnaissance des jeunes et de leurs familles par des actions collectives et des accompagnements individuels.
- **Points Accueil Écoute Jeune** : basés sur un accueil bienveillant, un binôme d'écoutes, formés à l'approche systémique, permet aux jeunes et à leurs familles de trouver leurs propres réponses.
- **L'Agence Chantiers** : basée sur la remobilisation des jeunes, elle propose des « chantiers éducatifs » avec une mise en situation professionnelle rémunérée pour les jeunes et une opportunité pour les donneurs d'ordre de s'engager dans un projet social et solidaire.

32



La SEAS définit un nouveau projet associatif, réaffirme les valeurs et conforte les missions de l'association qui sont : la protection, la prévention, l'éducation et l'insertion

2013-2016 – Nouveau projet associatif, « la SEAS » à l'aube d'une nouvelle organisation

Le Dispositif des Accompagnements Diversifiés

Dans le cadre de la Protection de l'Enfance, le Dispositif des Accompagnements Diversifiés (DAD) est un dispositif d'action sociale habilité en protection administrative et judiciaire dans l'intérêt d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes jusqu'à 21 ans. Situé sur l'agglomération Chambérienne en Savoie, le DAD développe une logique de parcours adapté à l'évolution de chaque situation en s'appuyant sur le Projet Pour l'Enfant (PPE). Il est constitué de 7 services et un accueil de jour permettant de proposer des modalités d'accompagnement, d'hébergement et de soutien à la parentalité au plus près des besoins de chaque jeune concerné.e et de sa famille :

33

- **SAU** : Service d'Accueil d'Urgence pour l'accueil, l'évaluation et l'orientation de jeunes en danger grave.
- **EOLE** : Maison d'Enfants à Caractère Social avec hébergement continu et permanent.
- **TEMPO** : Service d'accueil séquentiel et soutien à la parentalité en alternative au placement.
- **VILLA JOIGNY** : Service de Visites en Présence d'un Tiers pour les enfants et adolescents confiés à l'ASE.
- **SUIVIS INDIVIDUALISES** : Accueil en studio afin d'accompagner le jeune vers l'accès à l'autonomie.
- **DAFTS** : Dispositif d'Accompagnement Familial Thérapeutique et Social dédié aux adolescent.es souffrant de troubles pédopsychiatriques et accueilli.es chez un assistant familial.
- **CARAVANE** : Service d'accompagnement de jeunes en errance souffrant d'un parcours chaotique jalonné de ruptures.
- **MEJ** : Module Éducatif de Jour dédié aux jeunes désocialisés et/ou déscolarisés afin de les remobiliser sur leur projet d'insertion professionnelle.

Le Dispositif Milieu Ouvert

Il se compose de trois services d'accompagnement, intervenant dans un cadre judiciaire ou administratif, et d'un service d'investigation.

34

Le Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (mesure judiciaire) et d'**Aide Éducative à Domicile** (mesure administrative) a pour mission que l'enfant n'encoure plus de danger dans son milieu familial et de satisfaire ses besoins. L'intervention, principalement au domicile des familles, vise à ce que les parents exercent leur autorité parentale de manière adaptée, en leur proposant une aide, des conseils, un soutien et, ainsi, leur donner la possibilité de développer leurs propres capacités d'éducation et de protection, dans leur environnement de vie.

Le Service d'Éducation en Milieu Ouvert avec Hébergement (SEMOH) repose sur des principes similaires mais propose une intervention plus soutenue. L'équipe travaille au maintien de l'enfant dans son milieu familial, soit pour accompagner une sortie de placement, soit pour éviter une mesure de placement. Le service dispose d'une solution d'hébergement temporaire, proposé en cas de crise au domicile et en absence de solution apportée par la famille.



2017 : Création de l'Observatoire de la pratique des jeunes, de leur environnement et des pratiques éducatives en développement du pouvoir d'agir



2020 : Création du dispositif Mineurs Non Accompagnés

Le Service d'Accompagnement Social et Éducatif de Proximité (SASEP) est destiné à soutenir parents et enfants dans un espace de médiation et a pour vocation d'apporter un appui éducatif aux familles à proximité de leur lieu de vie, lorsqu'elles rencontrent des difficultés psychosociales. Il constitue une prévention aux mesures de placement par une alternative pédagogique et éducative.

35

Le Service d'Investigation Éducative (SIE), compétent en Savoie et Haute-Savoie, met en œuvre des mesures judiciaires d'investigation éducative. Elles apportent au juge des informations sur la situation globale d'une famille et d'un mineur ayant fait l'objet d'un signalement au titre de l'assistance éducative et l'aident ainsi dans sa décision.

Le Dispositif Reliances

Implanté dans le Chablais depuis 2001, Reliances est un Dispositif qui entretient depuis sa création la volonté d'une recherche permanente de solution d'accompagnement individualisé et la recherche d'espace collectif visant à soigner le lien social. Ce Dispositif de la Protection de l'Enfance accompagne 51 adolescents (13-21 ans) et leurs familles à partir de l'un de ses 4 services :

- Pour une protection immédiate et une évaluation des situations familiales : **Service d'Accueil d'Urgence** et d'évaluation familiale (9 places) ;
- Pour une alternative au placement et une intervention sur les difficultés rencontrées par le jeune et sa famille : **TRAJETS** (Accueil de Jour Administratif et judiciaire – 18 places) ;
- Pour répondre aux défis de l'émancipation et de l'intégration sociale des grands adolescents et jeunes majeurs : **AGIR** (16 places) ;
- Pour une prise de soin des jeunes en souffrance psychique et un soutien aux familles : **RESO** (4 places placement – 4 places « *AEMOH spécialisée* »).

2022 :
L'Observatoire
devient le «Labo»

L'Observatoire se transforme en un espace de recherche et d'expérimentation associatif : le Laboratoire

Les questions de participation des personnes concernées sont au centre de ses travaux

Le Dispositif Reliances Milieu Ouvert

Ce Dispositif, en cours de développement, s'est construit au travers de la philosophie et des fondamentaux du Dispositif Reliances. A ce jour, il regroupe 4 services de milieu ouvert répartis sur le département de la Haute-Savoie :

- Le service d'**Action Éducative en Milieu Ouvert** (mesure judiciaire) veille à ce que l'enfant n'encoure plus de danger et que la famille reprenne sa place dans les réponses à apporter aux besoins de leurs enfants (170 mesures – Chablais/Genevois) ;
- Le service d'**Action Éducative en Milieu Ouvert** avec possibilité d'**Hébergement** (mesure judiciaire) a une visée similaire que le service précédent. La fréquence d'intervention peut être toutefois plus intense et ce service s'appuie sur la possibilité d'héberger en cas de crise ou, tout simplement, comme support éducatif (40 mesures – Chablais/Genevois) ;
- Le service d'**Aide à Domicile** avec possibilité d'**Hébergement** (protection administrative). Service expérimental, il consiste à proposer un accompagnement modulable tant dans la nature de l'intervention que dans sa fréquence (30 mesures – 0 à 10 ans – Annecy « *commune nouvelle* »).



2023 : Implantation
des services ADH et AEMOH
à Annecy et Annemasse

Le Dispositif MNA

Le Dispositif MNA accompagne des jeunes, mineur.es et isolé.es, ne disposant pas de la nationalité française, confié.es aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département par le Juge des enfants. Ils.elles peuvent être âgés de 12 à 18 ans, voire de 18 à 21 ans s'ils.elles bénéficient d'un contrat d'accès à l'autonomie. Ces mineur.es peuvent être de nationalités, d'origines sociales et de convictions religieuses diverses, avoir des niveaux d'études différents... Le dispositif MNA assure une prise en charge visant les objectifs suivants :

- Assurer un hébergement adapté aux besoins et à l'autonomie des mineurs accueillis par le Département, en proposant notamment une pluralité d'offres d'hébergement ;
- Garantir l'accès aux soins et à la santé des mineurs ;
- Accompagner aux démarches administratives pour constituer la demande de titre de séjour ;
- Assurer l'accompagnement et l'apprentissage dans les actes de la vie quotidienne ;
- Favoriser l'inclusion sociale des mineurs et l'intégration dans la vie locale et associative ;
- Guider l'intégration et l'appropriation de la vie citoyenne et républicaine française ;
- Accompagner l'apprentissage du français ;
- Conseiller dans la gestion budgétaire ;
- Soutenir les mineurs dans leur projet de scolarité et/ou de formation professionnelle ;
- Aider les mineurs à formaliser un projet de vie et les soutenir dans sa réalisation pour préparer leur sortie à la majorité.



Le Labo de Recherche et d'Expérimentation

Le Labo de Recherche et d'Expérimentation est un espace « autre » au service de l'actualisation des pratiques éducatives. Il développe des recherches-actions aux côtés des acteur.ices de jeunesse, des jeunes et leurs familles, en s'appuyant sur le croisement des savoirs et des expertises, ainsi que des logiques de développement du pouvoir d'agir. La recherche, ici recherche-action, est pensée comme une « science des solutions » et vise le dépassement, la transformation des pratiques et de l'environnement.

40



Dans le cadre du projet associatif 2023-2027, le Labo porte les questions de participation des personnes concernées, au cœur de toutes ses activités. Il propose les espaces pour les faire vivre et pour construire les conditions de son inscription à une démarche intégrée dans toutes les dimensions de notre association. Il est aussi l'espace d'ancrage des projets d'expérimentation et d'innovation de notre structure. Enfin, le Labo est un lieu ressource(s) proposant de la formation, du fonds documentaire et du conseil technique pour développer une culture de recherche auprès des acteurs.ices de jeunesse ainsi que de celles et ceux qu'ils soutiennent et accompagnent.

41



CARTE D'IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES



LEXIQUE DES DISPOSITIFS ET SERVICES

ADH : Aide à Domicile avec Hébergement	MEJ : Module Éducatif de Jour
AEMO : Assistance Éducative en Milieu Ouvert	MNA : Mineurs Non Accompagnés
AEMOH : Action Éducative en Milieu Ouvert avec Hébergement	MO : Milieu Ouvert
Agence Chantiers : Chantiers éducatifs	PAEJ : Point Accueil Écoute Jeunes
DAD : Dispositif des Accompagnements Diversifiés	PS : Prévention Spécialisée
DAFTS : Dispositif Accueil Familial Thérapeutique et Social	RELIANCES
DG : Direction Générale	RMO : Reliances Milieu Ouvert
DP : Dispositif Prévention	SASEP : Service d'Accompagnement Social et Éducatif de Proximité
EOLE : Maison d'Enfants à Caractère Social avec hébergement continu et permanent	SAU : Service d'Accueil d'Urgence
Labo : Laboratoire	SE : Suivis Externalisés
MAAB : Mise à l'abri	SEMOH : Service Éducatif en Milieu Ouvert avec Hébergement
MECS : Maisons d'Enfants à Caractère Social	SI : Suivis Individualisés
	SIE : Service Investigation Éducative
	SEO : Service d'Évaluation et d'Orientation
	VJ : Villa Joigny - Visites en Présence d'un Tiers

Charte associative des droits et libertés de la personne accueillie

✓ Approuvée par le Conseil
d'Administration du 20 avril 2004

Préambule

La SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DES SAVOIE a pour objet de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques de prévention et des interventions concourant à la protection de l'enfance et de l'adolescence.

À cette fin, elle vise, par des actions éducatives appropriées, à parvenir au mieux-être de la personne accueillie, à favoriser son exercice de la citoyenneté, à la sensibiliser à l'art de vivre ensemble, dès lors que toute personne est sujet de droits et de devoirs. L'association souhaite affirmer par cette charte toute sa considération pour la personne humaine et garantir le respect de ses droits fondamentaux.



Droits et libertés des personnes accueillies

L'association, dans ses établissements et services, s'engage à garantir à toute personne accueillie ainsi qu'à sa famille :

44

1. **La non discrimination** : nul ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de son origine, de ses opinions ou de ses convictions.
2. **Le respect qui définit un rapport à l'autre implique** :
 - Une juste distance dans les rapports quotidiens ;
 - La prise en compte de sa dignité, de son intimité, de sa vie privée, de son intégrité physique et psychique excluant le recours à toute forme de violence.
3. **La confidentialité concernant les propos, les actes et les relations de chacun.** À cet effet, la transmission des informations en interne et en externe doit être limitée, dans l'intérêt de la personne et le respect des obligations de la loi, aux éléments indispensables à la réalisation du projet établi.
4. **La libre expression de ses opinions et de sa religion, dans le respect des convictions d'autrui, exempt de prosélytisme.**

Modalités de mise en œuvre des droits et libertés

L'association s'engage à :

- Garantir un accueil adapté, par des intervenants qualifiés. Celui-ci vise au maintien des liens familiaux compatibles avec les décisions de justice, dans le respect des souhaits et intérêts de la personne ;
- Rechercher le consentement éclairé de la personne accueillie par une information appropriée sur la situation, les modalités et les conséquences des mesures envisagées ;
- Associer à l'élaboration du projet, l'enfant, l'adolescent, le jeune ainsi que sa famille ou son représentant légal. Un document individualisé et régulièrement actualisé leur sera remis ;
- Donner aux personnes concernées une information claire, compréhensible et adaptée concernant le fonctionnement de l'établissement et/ou du service responsable.

45





ASSOCIATION



PROTECTION



PRÉVENTION



ÉDUCATION



INSERTION

SEAS

177 avenue du Comte Vert

73 000 Chambéry

t. 04 79 62 64 18

e. siege@sauvegarde2savoie.fr

w. sauvegarde2savoie.fr

 Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie